

COMMUNE**DE
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 11 décembre 2025 à 19h00

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 12 juin 2025
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 5/2025 Budget 2026
6. Préavis N° 6/2025 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
7. Préavis N° 7/2025 Crédits complémentaires 2025
8. Préavis N° 8/2025 Crédit de construction pour l'aménagement du quartier de Moille-Sullaz
9. Préavis N° 9/2025 Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE)
10. Auberge Sullens : Rapport final de l'audit de la Commission ad-hoc
11. Divers et propositions individuelles

Sur 43 membres, 37 présents, 6 excusés, 0 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 12 juin 2025

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Il n'y a pas de remarque ou correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et surtout Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

2. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 11. Divers et propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit autant de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

La Présidente rappelle les dates importantes des élections communales 2026 :

- 8 mars 2026 : - Election à la Municipalité (1er tour)
 - Election au Conseil communal (1er tour)
 - Dépôt des dossiers de candidature : lundi 12 janvier 2026 au plus tard
- 29 mars 2026 : - Election à la Municipalité (2e tour)
 - Election au Conseil communal (2e tour)
 - Dépôt des dossiers de candidature : mardi 10 mars 2026 au plus tard
- 26 avril 2026 : - Election à la syndiculture (1er tour)
 - Dépôt des dossiers de candidature : mardi 7 avril 2026 au plus tard
- 17 mai 2026 : - Election à la syndiculture (2e tour)
 - Dépôt des dossiers de candidature : mardi 28 avril 2026 au plus tard

La Présidente attire l'attention des conseillers sur l'élection du 8 mars 2026 : l'inscription des candidatures doit être faite avant le lundi 12 janvier 2026 à 12h00 au plus tard.

Les conseillers qui ne se sont pas encore inscrits peuvent le faire ce soir, la liste d'inscription est disponible auprès de Mme Annette Corthay. Dès vendredi matin, la liste sera à nouveau disponible auprès du Greffe. N'oubliez pas de faire parvenir une photo passeport au Greffe (de préférence par email).

Pour les élections, nous avons encore besoin de 3 scrutateurs de réserve pour le dépouillement. En cas d'intérêt (vous ou une personne de votre entourage), merci de vous annoncer auprès de la Présidente. Vous serez ainsi contacté-e-s au plus vite pour le cas où un des scrutateurs aurait un empêchement.

Ensuite, comme toutes les fins d'année, les présidents des commissions sont priés de transmettre les heures à notre boursier M. Yves Bourgeois ainsi que les coordonnées bancaires qui auraient changé depuis l'an passé. Son email est bourse@sullens.ch (ou directement au Greffe).

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Aujourd'hui il y a une communication du SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois) faite par Mme Marlène Henry Lendi. Cette dernière rappelle les membres qui en font parties : MM. Patrice Lüthi et William Dayer ainsi qu'elle-même.

Rappel : en 2023 a eu lieu le regroupement du SDNL avec le SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) = recentrage des activités du SDNL là où les enjeux du développement sont les plus forts, soit sur le territoire du périmètre compact du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Mission du SDNL : coordonner et mettre en œuvre les objectifs du PALM dans le cadre de sa portée géographique (Nord lausannois) et faciliter la collaboration intercommunale dans le domaine du développement territorial

2024 : Principaux projets en cours pour le SDNL :

Prolongement de la ligne TL 21

- Planifié pour la période 2028-2032 ;
- En 2024 : étude des aménagements nécessaires pour ce prolongement (arrêts, etc.).

Évolution de l'offre de bus dans le secteur Echallens – Le Mont-sur-Lausanne

- Planifiée entre 2030 et 2035 ;
- Étude pilotée par la DGMR en collaboration avec l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud, le SDNL, les tl et Car Postal ;
- Fin 2023 : information transmise aux municipalités concernées, incluant la commune de Sullens.

Plan d'affectation cantonal (PAC) de Vernand

- Objectif : améliorer les conditions d'accueil des entreprises artisanales et industrielles ;
- Futur site du Service des automobiles et de la navigation (SAN), ainsi que de la Direction des achats et de la logistique (DAL) de l'État de Vaud ;
- En 2024 : étude des équipements nécessaires pour le développement du site (routes, infrastructures de mobilité douce, projets paysagers, mesures de protection de la biodiversité, etc.).

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Priorité du SDNL

- En 2024 : préparation du dossier PALM 2025 pour solliciter un financement fédéral en vue de mesures de mobilité prévues entre 2028 et 2032 (pour le Nord lausannois, investissement estimé à environ 34,5 millions de francs) ;
- Élaboration d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) dans le périmètre du PALM ;
- Rôle général du SDNL dans la conduite partenariale du PALM : représentation des six communes du Nord lausannois comprises dans le périmètre compact (Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne).

Le SDNL : avantages pour Sullens

Sullens est membre du SDNL mais ne fait pas partie du périmètre compact du PALM et n'est donc pas prioritaire.

À partir de 2024, les communes de la deuxième couronne participeront symboliquement au financement du bureau technique du SDNL tout en conservant un droit à l'information sur les projets en cours. (Source : Rapport annuel SDNL 2023, p.6)

La contribution financière de Sullens au SDNL est principalement symbolique et en diminution : CHF 4'855.00 en 2022, CHF 2'303.00 en 2023 et CHF 1'170.00 en 2024.

Questions à la municipalité : le coût de rester informé en vaut-il la peine ? Notre commune a-t-elle intérêt à rester membre du SDNL ?

La Présidente la remercie pour son intervention.

4. Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à M. Didier Simond, syndic, qui excuse M. Thierry Golay, municipal, absent pour cause de maladie. Il remercie M. Eric Dubauloz, municipal qui le remplace au pied levé.

Il rappelle les horaires de fermeture de la Commune durant les fêtes puis il parle de la manifestation du 6 novembre 2025 où nous avons eu le plaisir de recevoir les nouveaux citoyens, tant les nouveaux habitants que les personnes naturalisées. Pour Sullens, depuis 2022, cela représente 297 nouveaux citoyens (dont 57 enfants) et 22 nouveaux citoyens suisses (dont 9 enfants). Une centaine de personnes ont participé à la soirée ainsi que les sociétés locales qui ont pu se présenter. La Présidente du Conseil a fait une bonne publicité puisque cela a débouché sur plusieurs inscriptions pour la prochaine législature au Conseil communal.

Au niveau informatique, la commune est en cours d'obtention du certificat Cyber Safe, un label mis en avant par l'UCV pour les communes, garantissant une bonne hygiène numérique (mesures de protection techniques, sensibilisation des collaborateurs, directive sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, aucune transmission de données personnelles, responsabilité du contenu produit, etc).

En ce qui concerne l'Intelligence artificielle, la Commune a profité de mettre à jour la Directive informatique à la Commune pour intégrer cette notion-là en disant que son usage n'est pas interdit dans notre Commune mais aucunes données personnelles ne sont envoyées et la personne utilisant l'IA doit assumer le contenu qui en est ressorti.

M. Didier Simond, syndic, souhaite encore répondre aux questions posées par Mme Marlène Henry Lendi au sujet du SDNL. En ce qui concerne le bus Echallens-Le Mont, il confirme que la Commune n'a pas été approchée pour cette ligne-là. Donc à priori, pas de passages prévus à Sullens où à Boussens, cela devrait passer plus sur le haut.

Par rapport au budget et aux montants supplémentaires que les autres communes doivent payer, il s'agit des études supplémentaires qui sont validées par les communes concernées en cours d'année.

Pour ce qui est de la volonté de la Municipalité à rester membre et comme cela a été dit, cela ne nous coûte pas cher puisque c'est facturé CHF 1.00 par habitant. La Commune a quand même quelques séances dans l'année et il y a des bonnes informations sur l'impact qu'il va y avoir sur le trafic (par exemple le PAC Vernand) même si on ne peut pas faire grand-chose mais au moins on peut savoir ce qui va arriver et quand.

Par rapport aux transports publics, autours de la table il y a les communes plus grandes que nous mais aussi la DGMR et les représentants des TL donc on a aussi la possibilité de suivre les projets avec le droit de poser des questions et de récupérer certaines informations. Donc la Municipalité pense que la Commune a intérêt à rester membre du SDNL.

Il remercie l'assemblée pour son attention et passe la parole à M. Roland Valet, municipal.

M. Roland Valet, municipal, communique suite à la demande d'un conseiller de prolonger la zone 30 de la route de Bournens pour des questions de sécurité. L'objectif était de renforcer la sécurité des piétons et de répondre aux exigences de la modération. Un dos d'âne a été installé, ce qui a déjà amélioré. La Municipalité a fait une nouvelle demande pour la prolongation de la zone 30 à la route de Bournens mais cela a été refusé car les critères d'exigibilité de la DGMR n'ont pas été remplis (analyse de la sous-commission de la limitation de vitesse, appréciations du critère, etc.) Le rapport final reçu indique qu'aucun critère n'est rempli et que la route de Bournens ne peut pas être intégrée dans la zone 30. La Municipalité est désolée de cette réponse. Elle n'en est pas satisfaite et réfléchit à une autre solution pour faire des aménagements routiers afin de freiner la vitesse.

La parole est donnée à M. Eric Dubauloz, municipal. Il informe que la Ruelle des Ochettes a été fermée il y a 3 semaines à cause de l'effondrement d'une partie du toit d'une maison. Les travaux vont normalement commencer le 12 décembre et seront terminés le mercredi d'après. Donc la réouverture de la ruelle est prévue pour le mercredi 17 décembre 2025.

En ce qui concerne la place de ramassage des ordures de Perroset. Le réaménagement de la place a débuté aujourd'hui. Les containers vont être mis devant le local des pompes et la partie en goudron autours des bosquets va être réaménagée en zone verte avec des plantes. Le candélabre sera déplacé et le pilier public supprimé, à moins qu'une solution ne soit trouvée pour le remettre.

M. Eric Dubauloz, municipal, évoque le préavis de l'Auberge no 2/2025. Il y a eu du retard dans les travaux. Il reste encore les travaux du vestiaire qui seront effectués en semaine 2 de 2026 et la ventilation la semaine 3 de 2026. Ces travaux ne devraient pas engendrer de gêne pour l'exploitation de l'Auberge.

Il présente encore un tableau avec les coûts d'entretien de l'Auberge depuis 2018 avec un déficit de CHF 85'000.00 sur les 7 années.

Mme Sandra Noll, municipale, prend la parole et présente une information sur le réseau AJENOL. La commune de Prilly a décidé de quitter le réseau AJENOL au 31.12.2026. Un nouveau réseau va être créé avec les communes de Romanel, Jouxens, Cheseaux, Bournens, Boussens et Sullens. Toutes ces communes sont d'accord de se mettre ensemble et cela peut se faire car nous sommes assez d'habitants et avons les 3 structures d'accueil, conditions exigées par AJENOL. Il va y avoir un gros travail de réflexion ces six prochains mois à ce sujet car le projet pour un nouveau réseau devra être présenté à fin juin 2026.

Il y a aussi une grosse réforme car le RAS (Région d'Action Sociale) et la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) ont souhaité renforcer la collaboration entre l'action et le médico-social (refonte territoriale). Ainsi les personnes bénéficiant par exemple de l'assistance sociale et du CMS seront suivies par les personnes venant d'un même endroit, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Ces changements n'entraîneront aucune conséquence sur les emplois, les sites ou les salaires des collaborateurs/trices en place. Il s'agit d'un changement de gouvernance pour préparer le Canton à affronter les enjeux futurs (vieillesse de la population) en matière de politique sociale et faciliter la collaboration avec le secteur médico-social.

Mme Sandra Noll, municipale, rappelle encore les prochaines dates des manifestations.

La Présidente remercie le syndic et les municipaux puis nous passons au point suivant.

5. Préavis N° 5/2025 Budget 2026

La Présidente passe la parole à Mme Aline Jordan pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2025 tel que proposé.

La Présidente la remercie et passe la parole à M. Didier Simond, syndic, pour les explications de la Municipalité. Il remercie la commission qui a fait un gros travail. Il apporte quelques précisions à ce rapport : le MCH2 n'exige pas un équilibre des comptes mais un compte qui permet de lisser les résultats si on a les fonds pour le faire. Au sujet du chapitre 9 du rapport de la commission il est indiqué que le budget sera transmis à la Confédération ce qui n'est pas tout à fait correct. En fait la Confédération fournit au Canton un outil informatique qui permet d'analyser les comptes des communes, ce qui permettra de détecter les choses plus vite. Donc ce sera transmis au Canton, qui transmettra à la Confédération.

Puis, M. Didier Simond, syndic, passe aux explications de la Municipalité.

La Présidente remercie le syndic puis ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Marlène Henry Lendi a une question au sujet de la participation communale des CHF 21'000.00 pour le réseau des transports vaudois, elle demande si c'est une participation générale pour financer l'ensemble du réseau vaudois ou s'il existe quelque chose de plus précis en retour.

M. Didier Simond, syndic, répond. Les CHF 21'000.00 supplémentaires représentent l'augmentation de la participation cantonale pour les transports publics. La commune reçoit un décompte prévisionnel de l'Etat qui prend en compte la globalité des coûts cantonaux puis c'est réparti par bassin, Sullens fait partie du bassin no 5. Il y a des coûts spécifiques liés à cette région qui sont également répartis par rapport aux nombres d'habitants et à la distribution des transports publics. Par exemple, Sullens a un coefficient de 0,4 et Cheseaux un coefficient de 1. En 2025 il y a eu une amélioration de la desserte, cette augmentation est peut-être liée à cela.

M. Reto Graf demande des précisions au sujet de la situation qui se dégrade gentiment au niveau des finances, la commission des finances a parlé d'augmenter les taxes, peut-être même les impôts. A quel horizon faut-il s'attendre à ça ?

M. Didier Simond, syndic, répond qu'il n'y a rien de défini pour le moment. Si on veut bouger les taxes, cela doit repasser devant le Conseil puisque les montants minimums et maximums sont prévus dans le règlement. Au niveau des impôts, on ne touchera probablement rien en 2026 car il y a l'inconnue de MCH2, on a des fonds de réserve où on peut aller piocher donc on se laisse du temps pour voir cela.

M. Sébastien Thiébaud, a vu, en lien avec le budget, qu'il y a CHF 185'000.00 de prévus pour la rénovation du toit de la déchetterie. Vu que les finances vont être compliquées à l'avenir, est-ce qu'on maîtrise les coûts refacturés par Cheseaux, puisqu'il n'y a pas d'association intercommunale.

M. Didier Simond, syndic, répond qu'effectivement on fonctionne un peu en tant que client depuis 10 ans, car il n'y a pas d'association intercommunale qui était souhaitée jusqu'à présent. Avec ce projet que la Municipalité découvre et qui n'a pas toutes les informations à ce jour, un préavis sera normalement présenté encore pendant cette législature. A voir aussi avec Bournens ce qu'ils souhaitent faire.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis N° 5/2025 - Budget 2026 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis N° 6/2025 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

La Présidente passe la parole à M. Henri Martin pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à approuver le préavis 6/2025 tel que proposé.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Didier Simond, syndic, pour les explications de la Municipalité puis la discussion sur ce préavis est ouverte.

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Le Préavis N° 6/2025 – Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis N° 7/2025 Crédits complémentaires 2025

La Présidente passe la parole à M. Mathieu Cappi pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 7/2025 tel que proposé.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Didier Simond, syndic, pour les explications de la Municipalité puis la discussion sur ce préavis est ouverte.

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Le Préavis N° 7/2025 – Crédits complémentaires 2025 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis N° 8/2025 Crédit de construction pour l'aménagement du quartier de Moille-Sullaz

La Présidente passe la parole à M. Patrice Lüthi pour la lecture du rapport de la commission de Mobilité qui demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un banc le long du chemin de Moille-Sullaz et qui invite néanmoins les membres du Conseil à accepter le préavis 8/2025 tel que proposé.

La Présidente le remercie et précise que la commission de Mobilité a fait un amendement pour le banc, qui sera présenté après.

La Présidente passe ensuite la parole à Mme Patricia Cappi pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 8/2025 tel que proposé.

Enfin, la Présidente passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 8/2025 tel que proposé.

La Présidente les remercie et passe la parole à M. Roland valet, municipal, pour les explications de la Municipalité. M. Roland valet, municipal, remercie les commissions pour leur rapport très précis et procède aux explications. La Présidente le remercie puis la discussion sur ce préavis est ouverte.

Il n'y a ni question, ni remarque, la discussion est fermée.

Avant de procéder au vote, la Présidente lit l'amendement proposé à l'article 1 : Réfection de la chaussée, création d'un trottoir franchissable, remplacement des conduites d'eau potable et collecteur EU/EC, renouvellement de l'éclairage public, **avec ajout : installation d'un banc public.**

Il n'y a pas de question sur l'amendement. Avant de passer au vote, M. Didier Simond, syndic, demande la parole pour la Municipalité. M. Roland Valet, municipal, revient sur l'endroit possible pour mettre un banc, sachant qu'il ne peut pas être mis sur un domaine privé et ne doit pas gêner la circulation. Après discussions entre la Municipalité et les conseillers, M. Didier Simond, syndic propose aux conseillers de voter non à l'amendement et la Municipalité s'engage oralement à trouver une solution pour mettre un banc à un endroit adéquat, qui sera proposé lors du prochain conseil. La pose d'un banc n'a de toute façon pas d'impact sur les travaux proposés dans ce préavis. Cela semble le plus simple au niveau protocolaire.

Il n'y a plus de remarque ou question, la Présidente propose de passer au vote au sujet de l'amendement. L'amendement est refusé. Puis il est passé au vote du préavis.

Le Préavis N° 8/2025 – Crédit de construction pour l'aménagement du quartier de Moille-Sullaz est accepté à l'unanimité.

9. Préavis N° 9/2025 Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE)

La Présidente passe la parole à M. Sébastien Thiébaud pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 9/2025 tel que proposé.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Eric Dubauloz, municipal, en l'absence de M. Thierry Golay, municipal, pour les explications de la Municipalité puis la discussion sur ce préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, on procède au vote.

Le Préavis N° 9/2025 – Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE) est accepté à l'unanimité.

10. Auberge Sullens : Rapport final de l'audit de la Commission ad hoc

La Présidente passe la parole à M. Reto Graf pour la présentation du rapport final de l'audit de la Commission ad hoc. Résumé du rapport tel que présenté :

2021 : - Etude de faisabilité par un architecte conseil : proposition d'une transformation très lourde en conservant uniquement les façades et la toiture de l'Auberge ;
- Préavis de crédit d'étude 9/2021 (CHF 290'000.00).

- 2022 : - Cahier des charges pour l'appel d'offre de l'architecte du projet basé sur l'étude préliminaire ;
 - Choix de l'architecte du projet ;
 - Première séance de la commission de construction ;
 - Décision de la municipalité de ne pas déroger au règlement communal (Séance sans PV) concernant une extension du bâtiment : suspension du projet.
- 2023 : - Nouvel avant-projet de l'architecte ;
 - Préavis complémentaire de crédit d'étude 5/2023 (CHF 180'000.00) ;
 - Complément d'aménagement extérieur de 90m2.
- 2024 : - Présentation du devis détaillé par l'architecte du projet ;
 - Information au conseil de la mise en pause du projet : résiliation du contrat avec l'architecte du projet, saisie du conseil juridique et création de la commission ad hoc auberge ;
 - Remise du rapport préliminaire de l'architecte expert.

Les problèmes du projet sont : cahier des charges initial pas assez précis, devis de l'étude de faisabilité sous-estimé et incomplet, solution de transformation très lourde préconisée par l'architecte conseil et pas remise en cause par l'architecte du projet qui a eu comme conséquence de devoir mettre aux normes l'ensemble du bâtiment, pas d'étude économique réalisée avec prise en compte de la valeur du bâtiment pour l'établissement d'un budget maximal, gouvernance du projet par la Municipalité pas adaptée à la taille et sa complexité, manque de remise en question par le Conseil communal des demandes de crédits, contraintes du règlement communal pas prises en compte - notamment l'impossibilité de construire une extension, phase d'avant-projet trop longue avec des devis très sommaires avant l'établissement d'une estimation de coûts détaillée, plusieurs centaines de milliers de francs perdus et un projet à l'arrêt depuis bientôt 2 ans.

Recommandations de la commission

- Rédiger un cahier de charges plus détaillé au début du projet avant de lancer les études ;
- Mener une étude préliminaire avec une analyse de variantes au début du projet ;
- Mise en place d'un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) pour soutenir la Municipalité dans la gestion des projets ou conseil par professionnels (yc bureau technique intercommunal pour les règlements de construction) ;
- Commission ad hoc à mettre en place dès le début du projet pour toute la durée du projet avec les mêmes membres.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Didier Simond, syndic, pour les commentaires de la Municipalité. M. Didier Simond, syndic, remercie la commission pour son important travail effectué sur une longue durée. Les recommandations destinées à la Municipalité sont acceptées et seront prises en compte dans le cadre des futurs projets : un cahier des charges plus détaillé et une meilleure analyse des variantes, à voir un accompagnement externe (BAMO ou similaire).

11. Divers et propositions individuelles

Il est passé au dernier point. La Présidente demande à chaque personne qui souhaite prendre la parole de se lever, de dire son nom et de parler assez fort et clairement afin que tout le monde puisse bien entendre ce qui se dit. La Présidente ouvre la discussion.

M. Mathieu Cappi lit une information qui lui a été transmise par la tenancière de l'Auberge de Sullens au sujet des travaux effectués ou pas.

En résumé, elle remercie la Municipalité et les conseillers et conseillères qui les soutiennent depuis les huit années qu'ils sont là, ils sont très attachés au village. Elle est reconnaissante pour les travaux effectués dans leur appartement, il n'y a plus d'humidité. Pour l'Auberge, les tenanciers n'ont pas demandé la construction d'un nouvel établissement, ils souhaitent simplement pouvoir continuer à travailler dans des conditions normales et dignes. Elle doit malheureusement faire part de son incompréhension et de sa lassitude face à la situation actuelle. Chaque intervention nécessaire doit être relancée à plusieurs reprises et les travaux votés ou annoncés prennent un retard considérable ou ne sont pas réalisés. Encore en suspens : les travaux du bar commencés en août, meuble détérioré pas remplacé, machine à glaçons remplacée par un modèle inadapté qui n'a fonctionné que très récemment, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite prévue, commandée depuis plus d'un an n'est toujours pas conforme au modèle prévu. Les travaux des vestiaires et la ventilation promis pour l'été et reportés pour la fin de l'année, n'ont toujours pas été entamés. Les dalles de la terrasse réparées fin juillet après deux mois d'attente se sont à nouveau brisées trois jours après. Les toilettes sont restées fermées pendant cinq jours et le mois dernier, l'eau chaude et le chauffage se coupaient tous les deux jours.

Le sous-sol reste très humide ce qui pose un réel problème sanitaire pour les employés. Enfin, des câbles électriques pendant dans la cuisine ont été relevés par Gastro Consult du 23.07.2024. Un danger sérieux qui nécessite l'intervention urgente d'un électricien. Enfin, elle précise qu'à plusieurs reprises elle a proposé à la Commune de leur remettre un jeu de clés afin que les interventions puissent se faire rapidement pour les pannes qui se produiraient en son absence et surtout les week-ends. Elle remercie encore sincèrement les équipes pour les réparations faites mais le reste des travaux avance lentement et parfois de manière incomplète et elle en subit les conséquences de façon quotidienne dans son travail. Pour justifier ce retard, il lui est souvent répondu que son loyer est très bas et que la Commune n'a pas les moyens d'investir davantage, pourtant elle leur a déjà proposé d'augmenter son loyer si un minimum de rénovations étaient réalisées, ceci même avant l'échéance du bail. En mars, ils avaient présenté un projet de rénovation complet du restaurant estimé à env. CHF 500'000.00 comprenant la mise aux normes du restaurant, l'ensemble des travaux nécessaires, l'augmentation du loyer et l'abandon du projet du restaurant pour les dix prochaines années. Cette proposition a été refusée et elle l'accepte. Mais elle souhaite un minimum de travaux pour pouvoir continuer à exercer son métier dans des conditions acceptables pour la Commune et les habitants de ce village qu'elle aime.

M. Mathieu Cappi pose dès lors deux questions : pourquoi la proposition de la tenancière n'a pas été retenue car cela aurait pu garantir sa présence pour encore dix ans et pour quelles raisons un tel retard dans les traitements du préavis 2/2025 alors qu'il a été voté et accepté par le Conseil ? est-ce vraiment pour des raisons budgétaires comme indiqués à la tenancière.

M. Eric Dubauloz, municipal, répond, comme présenté précédemment, que les travaux du préavis no 2/2025 ont eu du retard mais que les plus importants qui restent seront effectués en semaine 2 de 2026 pour les vestiaires et en semaine 3 de 2026 pour la ventilation.

M. Didier Simond, syndic, ajoute que la proposition de travaux pour env. CHF 500'000.00 est datée de mars mais ça devait être en mars 2022 avant le début des projets. Donc cette proposition est vieille et n'a pas été retenue car certains points semblaient irréalistes, tels que le coût d'une ventilation double flux mal chiffrée, etc. La situation est compliquée, la Commune a essayé de faire au mieux avec l'entretien de ce restaurant, il y a déjà eu beaucoup d'argent investi. Le restaurant a toujours fonctionné, le service d'hygiène vient régulièrement faire des contrôles et il y a souvent des points de corrections, certains en lien avec les tenanciers qui sont gérés par eux et d'autres en lien avec la Commune qui sont gérés par nous, on sait aussi que c'est un restaurant qui va être fortement transformé dans les futures années, alors on ne doit procéder qu'à un entretien minimum. Les travaux effectués dans l'appartement l'ont été car il était vieillot mais il n'y avait pas de problème d'humidité.

Afin de pouvoir mieux communiquer, ils ont décidé avec la tenancière, de se voir plus régulièrement afin de pouvoir mieux échanger, cela a déjà eu lieu deux fois et ils se revoient lundi prochain, le contact semble rétabli.

M. Didier Simond, syndic, ajoute que le retard n'a rien à voir avec le budget puisque les budgets sont accordés par le préavis. Il y a eu un transfert de dossiers entre lui-même et son nouveau collègue M. Eric Dubauloz, municipal, qui a du tout apprendre en arrivant. Cette fonction de municipal prend du temps et de l'énergie. Il y a effectivement eu environ six mois de retard dans les travaux et ils en sont navrés, cela n'a cependant pas mis le fonctionnement du restaurant en péril puisqu'ils sont quasiment complets tous les jours. Ils se sont excusés plusieurs fois pour ce retard. Parfois c'est aussi difficile pour la Commune d'entendre qu'elle ne fait rien.

La rampe d'accès a été refusée par le Conseil donc cela ne va pas se faire. L'accès actuel n'est pas pratique car il faut passer par la terrasse et cela refroidit le restaurant mais l'accès existe.

Pour ce qui concerne les câbles électriques qui pendent à la cuisine, il s'agit plutôt du service d'hygiène qui a parlé de câbles électriques au sol dans des tubes, ce qui pose un problème d'hygiène pour le nettoyage au sol sous les meubles mais aucun danger électrique.

La Municipalité se tient à disposition s'il y a des questions ou besoin d'autres précisions.

M. Mathieu Cappi tient à préciser qu'il a fait le porte-parole de Zora mais au sujet de la rampe, il pense qu'elle devait plutôt parler de l'accès aux toilettes pour les handicapés, comme mentionné dans le rapport de Gastro Consult. Il ajoute qu'effectivement il y a deux points de vue mais cela serait dommage que les tenanciers s'en aillent et que c'est bien de trouver un moyen de communiquer. Zora est vraiment à bout alors ça serait bien de terminer ces travaux afin qu'ils ne doivent pas revenir à la charge où alors ne partent, au risque que l'Auberge se retrouve fermée.

M. Didier Simond, syndic, dit que la Commune a vraiment la volonté que les tenanciers actuels restent, ils veulent vraiment les garder mais en restant raisonnables dans le coût car ce sont les citoyens qui paient. Aujourd'hui on a vu que cela a eu un coût de CHF 70.00 par habitant sur les 6/7 ans de travaux, cela représente env. CHF 10.00 par année et c'est correct de payer ça. Mais il insiste sur le fait qu'ils ont la volonté que les tenanciers restent et que cela se passe bien, ils sont contents qu'il y ait du monde dans le restaurant.

Pour la partie communication, comme il l'a dit précédemment, ils ont mis quelque chose en place et il espère que cela va porter ses fruits.

M. Frank Dayen demande qui est responsable de l'exécution des travaux et du respect des délais. Il aimerait aussi savoir quand la rénovation de l'Auberge va être remise sur le tapis.

M. Eric Dubauloz, municipal, répond que c'est la Commune qui s'occupe de l'exécution des travaux mais il n'y a pas de délais qui sont mis en place. Il a dû reprendre les dossiers en cours, les choses se font mais effectivement il y a eu du retard. Il ajoute que le restaurant n'est pas en plus mauvais état aujourd'hui qu'à la signature du bail, des travaux ont quand même été effectués et il a toujours pu fonctionner. Il n'y a pas un problème d'exploitation pour elle mais il comprend ses doléances, les travaux vont se faire comme déjà évoqué même si cela prend plus de temps que prévu.

Il est demandé si les employés se changent au sous-sol avec les problèmes d'humidité. Cela n'est pas le cas mais ils doivent parfois aller chercher des denrées à la cave. M. Roland Valet, municipal, tient à préciser qu'il y a toujours eu un petit ruisseau qui passe à la cave et qu'on ne pourra jamais enlever cette eau sauf si on fait des travaux lourds de drainages, ce qui n'est pas possible tant que l'Auberge est habitée.

M. Didier Simond, syndic, précise que ce qui a été demandé par le service d'hygiène c'est que cette petite rivière soit couverte par des caniveaux car il y a des parties à l'air libre, cela sera fait prochainement. L'autre problème est que la machine à glaçons avait été mise à la cave par la tenancière pour gagner de la place en haut mais elle a été remplacée aux frais de la Commune et remontée donc c'est réglé.

Mme Aline Jordan, remercie M. Mathieu Cappi d'avoir pris le temps pour cette présentation et demande à la Municipalité si l'idée d'un médiateur a déjà été évoquée au vu des problèmes de communication. Cela pourrait un peu détendre la situation.

M. Didier Simond, syndic, dit qu'au vu de ce qu'ils ont mis en place dernièrement, ils vont essayer comme ça mais si cela persiste, cela paraît une bonne idée effectivement.

M. Arcangelo Preite rappelle qu'il a déjà dit plusieurs fois qu'au lieu de faire du bricolage ce serait mieux de faire un nouveau bâtiment.

Mme Alexandra van Schilt Cerf est étonnée que la tenancière ait approché M. Mathieu Cappi ou d'autres conseillers sur leurs temps privés au lieu de s'adresser directement à la Municipalité. M. Mathieu Cappi répond qu'au contraire, c'est normal puisque les conseillers sont aussi là pour remonter les problèmes ou informations des villageois à la Commune. Il pense que c'est le chemin adéquat pour le faire.

Mme Alexandra van Schilt Cerf, trouve que l'idée du banc est aussi de permettre aux gens de pouvoir se rencontrer, toute génération confondue. Elle pense que ces endroits de rencontre amènent aussi moins de dégradations et que c'est très positif d'avoir ces endroits où se poser.

M. Fiore Amato Di Féo pense que serait mieux de vendre cette auberge et de construire ailleurs.

Mme Caterina Cantarella Paccaud revient sur le panneau d'affichage. Comme elle habite le quartier, elle voit beaucoup d'habitants qui s'y arrêtent et regardent les avis. Elle demande la possibilité de le remettre. Et qu'en est-il de la boîte aux lettres et de la caissette du journal 24 heures.

M. Didier Simond, syndic, répond que le pilier public a été enlevé mais pour l'instant ils l'ont conservé. Beaucoup de gens regardent les résultats des votations sur internet ou viennent au village. Niveau travail, cela demande à l'administration de venir à chaque fois mettre une copie dans la vitrine, de la nettoyer de temps en temps. Même si cela n'est pas énorme, cela semblait rationnel de la supprimer. Evidemment que s'il y a un engouement pour conserver cette vitrine, ils vont y réfléchir. Mme Caterina Cantarella Paccaud confirme que les gens s'arrêtent très régulièrement pour lire les avis.

M. Fiore Amato Di Féo a vu qu'il y a CHF 0.00 de subventions prévues pour les habitants. Est-ce qu'on peut donner des subventions aux habitants pour les nouveaux appareils. M. Didier Simond, syndic, répond qu'il a déjà abordé le sujet dans les explications de la Municipalité. Ils ne sont pas favorables à subventionner l'achat d'électroménagers A ++. Il y a la subvention de CHF 30.00 reçue par chaque habitant pour les transports publics, la subvention de CHF 300.00 pour les jeunes pour les transports publics également, une subvention pour les vélos, l'arrachage des haies etc. donc c'est plus axé sur l'environnement que sur la consommation électrique.

M. Fiore Amato Di Féo demande si on peut mettre un panneau attention radar comme effet dissuasif dans la zone 30.

M. Roland Valet, municipal répond que ce n'est pas autorisé de mettre des faux avis de radar car tout est réglementé. Il y a des contrôles et des radars pédagogiques, on ne peut pas faire plus.

M. Fiore Amato Di Féo demande encore s'il est possible de modifier les horaires des transports publics car certains trajets sont plus courts ou plus longs suivant de quel côté on les prend. M. Didier Simond, syndic, relève que cela est du ressort du Canton et de Mobilis. Il pense qu'il faut plutôt se réjouir d'avoir deux possibilités d'accéder à Lausanne, par le haut et par le bas.

M. Alain Guéra trouve que lorsqu'on vient depuis Bournens, la zone 30 paraît trop à l'intérieur du village - après les premières maisons et après la sortie du parking du Grand-Pré qui est encore à 50 km/h. M. Roland Valet, municipal revient à nouveau avec la DGMR. La zone 30 a été demandée pour toute la traversée du village. Une étude a été faite par tous les services. Normalement les 30 km/h sont avec priorité de droite et sans trottoir. Cela n'est pas le cas dans le village alors ils ont déjà fait une exception pour avoir ce bout-là, mais c'était ça ou rien car on ne rentre pas dans les critères. Les radars sont aussi là pour respecter le bruit, pas seulement la vitesse.

M. Alain Magnenat remercie l'équipe d'animation, à Halloween avec M. Patrice Lüthi ils ont eu entre 180 et 200 enfants qui ont passé et c'était vraiment génial.

M. Fiore Amato Di Féo tient encore à remercier M. Roland Valet pour son professionnalisme en toute circonstance.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates des séances du Conseil communal pour 2026 :

- Samedi 14 mars Dans la salle plénière du parlement vaudois à Lausanne.
Réservez bien toute la journée car cela sera aussi la célébration pour le temps passé ensemble durant cette législature ;
- Jeudi 11 juin
- Mercredi 7 octobre
- Jeudi 10 décembre

La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation active et fait encore un rappel par rapport aux candidatures pour les élections du 8 mars. Cela a été un plaisir pour elle de travailler avec nous tous lors de cette législature. Elle espère sincèrement voir tous nos noms sur la liste des candidats et elle se réjouit déjà de continuer notre travail lors de la prochaine législature. Elle invite donc tous ceux qui ne se sont pas encore inscrits à le faire d'ici quelques minutes, vers Mme Annette Corthay.

Elle souhaite une bonne Année 2026 à tous et de Joyeuses Fêtes et la parole est encore donnée à notre syndic, M. Didier Simond.

La séance est levée à 21h50.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay